

Questions orales

[Français]

Quant à la deuxième partie de la question de l'honorable député, laquelle se rapporte à un avis juridique, à ma connaissance, il n'y a pas d'avis juridique qui a été demandé par mon ministère,—sûrement pas par moi-même. Je dirai donc à l'honorable député, qu'à mon avis, on n'a pas besoin d'être avocat pour comprendre le texte de loi qui a été adopté par ce Parlement. Il est très clair. Il s'agit de le lire. L'évidence du texte de loi ne laisse aucun doute, et je me demande pourquoi on aurait besoin d'un avis juridique supplémentaire pour répéter ce que le Parlement lui-même a légiféré d'une façon tellement claire et tellement précise, il me semble. Rien qu'à le lire on le constate bien.

● (1430)

[Traduction]

LE GAZODUC DE L'ALASKA—LES POUVOIRS PRÉVUS AUX TERMES DE LA LOI SUR LES PIPE-LINES DU NORD

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Le ministre sait—du moins devrait-il le savoir—que le cabinet n'a pas besoin d'intervenir au sujet des pouvoirs exercés en vertu de l'article 12 de l'annexe 3. Ce pouvoir revient au ministre, ou à la Commission. Étant donné que le ministre semble avoir mal compris à quelle autorité cet article confère le pouvoir, peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention d'invoquer les dispositions de l'article 14 qui accorderaient au ministre ces pouvoirs généraux énoncés à la fois dans cet article et dans l'article 15 de la loi?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne suis malheureusement pas en mesure de répondre à la question posée par l'honorable député. Il s'agit là de questions relevant du fonctionnement interne du Cabinet, comme le député le sait, et si le Cabinet décide d'avoir recours à des dispositions précises de la loi, il prendra une décision, laquelle sera rendue publique à ce moment-là. Mais entre-temps je ne crois pas qu'il soit sage de spéculer sur l'utilisation possible de telle ou telle disposition de la loi.

* * *

[Traduction]

LES DÉPENSES PUBLIQUES

LE SOMMET DE VENISE—LA DÉCLARATION SUR L'AUSTÉRITÉ FISCALE ET MONÉTAIRE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Très bientôt, ce sera le 1^{er} août et comme à la conférence de Venise le premier ministre s'est joint à d'autres nations pour signer une déclaration invitant les divers pays à faire preuve d'une ferme austérité en matières fiscale et monétaire, le très honorable député peut-il nous dire si, tel qu'il a été rapporté dans les journaux, le gouvernement envisage des coupes sombres dans les dépenses

de même nature que celles annoncées par le premier ministre le 1^{er} août 1978, sans oublier que M. Stewart, l'actuel sous-ministre des Finances, a déclaré que l'orientation des dépenses du gouvernement pour les années à venir se traduira par une hausse de 10 à 12 p. 100 pour les Canadiens, en fait, une hausse de \$250 pour chaque homme, femme et enfant—dépenses inutiles, si l'orientation n'est pas corrigée—en regard des dépenses prévues dans le budget de M. Crosbie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le président du Conseil du Trésor a déclaré à plusieurs reprises, au nom du gouvernement, que notre administration pratique toujours l'austérité et qu'il était très favorable au maintien de cette politique. Tous les jours, si je ne m'abuse, les députés voient des exemples de l'austérité du gouvernement lorsque celui-ci refuse d'accorder des sommes supplémentaires aux circonscriptions des députés de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Comment pouvez-vous dire cela avec sérieux?

Une voix: Et qu'en est-il des députés de votre parti?

M. Trudeau: Les entendez-vous, madame le Président? Chacun prétend que sa circonscription fait exception. Mais ce n'est pas le cas.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Dans le cas de l'article dont a parlé le député, je lui signalerais qu'aux lignes suivantes, se trouve néanmoins une mise en garde selon laquelle nous devons veiller à ce que les mesures d'austérité ne soient pas appliquées aux dépens des chômeurs. Il existe des mises en garde à cet effet et il serait juste d'affirmer, à mon avis, que les présidents de la commission européenne et la délégation canadienne ont beaucoup insisté là-dessus.

M. Stevens: Pour nous donner une preuve de l'austérité dont parle le premier ministre et étant donné que la dernière fois que nous avons adopté un budget complet à la Chambre, c'était il y a 27 mois déjà, le très honorable député voudrait-il bien au moins accepter la date du 10 octobre comme date limite avant laquelle le gouvernement nous présentera un budget exposant son programme de dépenses, et je lui rappellerai que s'il n'accepte pas cette date limite, cela signifiera que le Canada entreprendra le 31^e mois sous son gouvernement sans politique économique précise et sans programme budgétaire complet depuis avril 1978?

M. Trudeau: Je crois qu'il est juste de dire que nous sommes capables d'en faire autant que l'opposition et de présenter un budget dans un certain délai après avoir pris le pouvoir, mais comme le député parle d'une date précise, de toute évidence, je devrai consulter le ministre des Finances avant de vous donner une garantie absolue.